

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CONDUCTEURS VTC REPLACEMENT ET SÉCURISATION DES CARTES PROFESSIONNELLES

Le ministère chargé des Transports a engagé le renouvellement pour les conducteurs de VTC, des cartes au format papier (non sécurisées) par des titres sécurisés.

Afin de procéder à ce renouvellement d'ici la fin de l'année 2019, les chauffeurs VTC encore détenteurs d'une carte professionnelle papier doivent engager, **d'ici le 30 juin 2019**, les démarches indispensables à la poursuite de leur activité et à l'obtention d'une carte sécurisée.

Pour cela, ils doivent se préinscrire, exclusivement sur le site :

<https://chauffeur-carte.t3p-ingroupe.com/enrolement> , jusqu'au 30 juin 2019.

Les services de la préfecture du Morbihan répondront aux questions des conducteurs VTC sur ce nouveau dispositif, à l'adresse **pref-professions-reglementees-route@morbihan.gouv.fr**

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la fraude dans le secteur du transport public particulier de personnes, et en particulier, l'exercice illégal de la profession de conducteur VTC.

Les actions engagées depuis plusieurs mois par les services de l'État ont permis d'aboutir d'ores et déjà au démantèlement de certaines filières.

Les opérations de contrôle menées par les forces de l'ordre, les préfectures et les services du ministère chargé des Transports ont permis d'identifier le développement des fraudes liées à l'utilisation de fausses cartes professionnelles de conducteur.



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan